

LES FAITS MARQUANTS DE L'OA-1 DU TIRPG: MARDI 13 JUIN 2006

Mardi 13 juin 2006, la Réunion Ministérielle tenue en parallèle à la première session de l'Organe d'Administration du Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (le Traité ou le TIRPG), s'est réunie tout le long de la journée et a adopté une Déclaration Ministérielle. Le Groupe de Travail II (GT-II) a poursuivi l'examen des règles financières et a entamé ses discussions sur la stratégie de financement. Le Groupe de Travail I a été suspendu, de manière à ce qu'un groupe de contact sur l'Accord sur le Transfert des Matériels (ATM) standard, puisse se réunir tout le long de la journée. Le groupe de contact sur les règles de gestion financière s'est réuni de nouveau à l'heure du déjeuner et le comité sur le budget s'est réunie dans la soirée.

REUNION MINISTERIELLE

Elena Espinosa, Ministre Espagnole de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation, a ouvert la Réunion Ministérielle et a souligné l'importance du Traité pour la conservation des ressources phytogénétiques destinées à l'alimentation et à l'agriculture (RPGAA), pour la sécurité alimentaire et pour la concrétisation des Objectifs du Millénaire en matière de Développement (OMD). Jacques Diouf, Directeur Général de la FAO, a appelé les participants à adopter le projet de déclaration ministérielle et à rendre compte des objectifs du Traité dans les législations et les programmes nationaux et dans les stratégies de développement. Suite à une motion de la Ministre Espinosa, les participants ont adopté la déclaration par acclamation.

De nombreux participants ont reconnu les interconnexions entre la sécurité alimentaire mondiale, les droits des agriculteurs, l'allègement de la pauvreté, les ODM et le partage des avantages. Les représentants des pays en développement ont appelé à un soutien international en faveur des méthodes agricoles traditionnelles, y compris la mise en place de réseaux régionaux pour la facilitation du transfert des données et des aptitudes, et a souligné la nécessité de transferts financiers et techniques pour le renforcement des capacités de leurs institutions nationales opérant ayant rapport avec les RPGAA. Un orateur a attiré l'attention sur la contribution particulière des femmes agricultrices. Les représentants des pays industrialisés ont souligné l'importance du soutien financier destiné à l'application du Traité, Bernd Hermelingmeier, du Ministère Fédéral Allemand de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Protection des Consommateurs, s'engageant pour l'apport d'une contribution de 1,5 million d'euros au Fonds Fiduciaire Mondial pour la Diversité des Cultures, sur cinq ans. D'autres orateurs ont également souligné le rôle du secteur privé dans la stratégie de financement. Les Ministres et les autres participants se sont unis pour appeler à une mise en opération du Traité.

GRUPE DE TRAVAIL II

REGLES DE GESTION FINANCIERE: Le Secrétariat a présenté un rapport sur les progrès accomplis, lundi soir, par le groupe de contact sur les règles de gestion financière, mettant en relief le désaccord sur le point de savoir si les contributions volontaires provenant des parties devaient être basées sur une échelle indicative. L'Angola au nom de l'AFRIQUE, le Venezuela, au nom du GRULAC, la SUISSE, la NORVEGE, l'INDE, le TCHAD et la

COTE D'IVOIRE ont apporté leur appui à une échelle indicative des contributions volontaires, l'ARGENTINE faisant part de ses réserves concernant l'établissement d'un précédent de contributions strictement volontaires. Le CANADA, le JAPON et l'Australie, au nom de la REGION DU SUD-OUEST PACIFIQUE, ont préféré des contributions strictement volontaires, le JAPON mettant en garde qu'une échelle des contributions volontaires risquait de décourager de futures ratifications du Traité. Le délégué des ETATS-UNIS a souligné que le plafonnement suggéré pour l'échelle des contributions n'est pas en conformité avec le plafonnement adopté par le Système des Nations Unies. L'Autriche, au nom de l'UE, a proposé de déferer le sujet à des consultations officielles.

Les délégués ont ensuite décidé de déferer la discussion sur les issues politiques sujettes à controverse, de réunir de nouveau le groupe de contact pour la finalisation des questions techniques et de créer un comité ouvert à tous sur le budget, qui se réunira mardi soir.

STRATEGIE DE FINANCEMENT: Le Secrétariat a introduit le projet de stratégie de financement (IT/GB-1/06/5, IT/GB-1/06/INF.8 et Add.1, INF.9 et 11). L'UE a proposé de restructurer le projet de résolution de manière à mettre en relief les libellés tournés vers l'action, et a proposé d'établir un comité consultatif spécial chargé d'examiner ses annexes. L'ARGENTINE a encouragé l'Organe d'Administration à adopter une résolution sur la stratégie de financement, et le BRESIL a également appelé à l'adoption de l'annexe I, avec la possibilité de travaux techniques intersession, sur quelques-unes des autres annexes proposées.

S'agissant du préambule du projet de résolution, les délégués ont débattu de la question de savoir si le Fonds Fiduciaire Mondial pour la Diversité des cultures était un "élément essentiel" ou une "Composante d'appui importante" de la stratégie de financement, s'accordant sur la première option. Plusieurs délégués de pays en développement ont apporté leur appui au libellé appelant à accorder une priorité à la mise en application dans les pays en développement et à tenir compte du Plan d'Action Mondial lors de l'établissement de nouvelles priorités pour la stratégie de financement. L'UE et l'Australie ont réservé leur droit de proposer des amendements à ce texte.

Au sujet du texte opératif, l'AUSTRALIE, l'UE et le CANADA, contrés par plusieurs pays en développement, ont proposé de supprimer les références au Secrétariat "s'assurant" de la mise à disposition de ressources adéquates, par les pays industrialisés. Suite à une suggestion du JAPON, les délégués se sont accordés pour stipuler que le Secrétariat devrait "faciliter" cette mise à disposition de ressources. L'UE a souligné que la prise de mesures, dans les organes d'administration des mécanismes, fonds et organismes internationaux pertinents, visant à s'assurer de l'octroi de l'attention due, à l'affectation de ressources à la mise en application du Traité, est une tâche incombant aux parties et non au Secrétariat. Le GRULAC a proposé de supprimer la référence à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), mettant en exergue les propres problèmes de financement de la CDB. L'AUSTRALIE a apporté son appui à la formulation "autres mécanismes, fonds et organismes."

Au sujet de la fourniture, au Secrétariat, des données concernant la mise à disposition de financements bilatéraux provenant de sources de l'intérieur de leur pays, le GRULAC, appuyé par le SOUDAN, a argué que les pays industrialisés uniquement

devraient fournir des données. L'AUSTRALIE et le CANADA y ont fait objection, préférant une exigence uniforme pour tous les pays. Contré par l'AUSTRALIE et le CANADA, le GRULAC a appelé à l'élimination du paragraphe entier, qui est resté placé entre crochets. Les délégués ont ensuite débattu, sans toutefois parvenir à un accord, du libellé appelant à la promotion de contributions volontaires provenant de sources à l'intérieur des pays, pour favoriser les opérations du TIRPG et ses objectifs, le GRULAC demandant une référence explicite à l'appui de la mise en application de la stratégie de financement.

Au sujet de l'invitation des organes d'administration des organismes internationaux pertinents à apporter leur soutien à la mise en application du Traité, L'AUSTRALIE, appuyée par l'UE et contrée par le BRESIL et l'EGYPTE, a proposé de supprimer la référence à des "ressources prévisibles et convenues." L'AUSTRALIE, appuyée par l'ANGOLA, le TCHAD et l'INDE, a déclaré que plutôt tous les pays, que les pays en développement uniquement, devraient présenter des rapports sur les programmes de renforcement des capacités. Contrés par le CANADA, l'EGYPTE et le TCHAD, le GRULAC a proposé de supprimer le paragraphe entier, qui a été finalement retenu. Au sujet de l'établissement du compte fiduciaire, l'UE, contrée par le CANADA et l'AUSTRALIE, a proposé l'établissement d'un comité technique spécial permanent chargé de formuler ses attributions.

Le GT-II s'est accordé sur les libellés: appelant à la fourniture au Secrétariat, des données concernant l'assistance bilatérale fournie; demandant au Fonds Fiduciaire Mondial sur la Diversité des Cultures, de coopérer avec l'Organe d'Administration sur la base d'un accord sur la relation, y compris sur l'autorité de l'Organe d'Administration pour la fourniture d'avis politiques généraux au Fonds Fiduciaire; demandant au Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale, de présenter à l'Organe d'Administration, un rapport sur les activités d'appui de la mise en application de la stratégie de financement; au sujet de la requête adressée au Fonds pour l'Environnement Mondial, à la Banque Mondiale et aux banques régionales, de soutenir l'utilisation durable de la biodiversité agricole; et, invitant à la fois, les industries à valeur ajoutée et les industries de transformation alimentaire à apporter des contributions volontaires.

Dans la soirée, le GT-II a procédé à l'examen de l'annexe renfermant le projet de stratégie de financement. Les délégués se sont accordés pour dire que la stratégie vise à "dégager des voies et moyens nécessaires à la mise à disposition de ressources adéquates." Les discussions se sont poursuivies jusque tard dans la nuit.

GROUPE DE CONTACT SUR L'ATM

Les délégués ont débattu, et ont finalement convenu, de baser les négociations sur le projet d'ATM standard transmis par la deuxième réunion du groupe de contact intercession sur l'ATM (IT/GB-1/06/6), utilisant, au besoin, les éléments du rapport du Président du groupe de contact sur l'ATM (IT/GB-1/06/INF.15).

Préambule: Le SUD-OUEST PACIFIQUE et l'AMERIQUE DU NORD ont fait objection au libellé stipulant que rien dans l'ATM ne sera interprété comme impliquant un changement dans les droits et obligations des parties au TIRPG, pour éviter toute confusion quant au point de savoir si l'ATM est un contrat entre les parties au TIRPG ou entre des parties privées individuelles. L'EUROPE a proposé que l'ATM reconnaisse les règles nationales relatives à l'arbitrage, mettant en exergue la nécessité de reconnaître les règles au-delà du contrôle de l'Organe d'Administration. L'AFRIQUE et le PROCHE-ORIENT ont mis en garde contre toute contradiction du principe de l'arbitrage contraignant.

Parties à l'ATM: Le GRULAC a suggéré, et les délégués ont accepté, la suppression du libellé stipulant que les parties au TIRPG prendront des mesures pour s'assurer que les parties à l'ATM répondent aux obligations de l'ATM, et a proposé en ses place et lieu, l'élaboration d'une résolution de l'Organe d'Administration, portant sur la relation entre les parties au TIRPG et les parties à l'ATM.

Définitions: Au sujet de la définition de "produit," l'AFRIQUE et l'ASIE ont apporté leur appui à la recommandation du Président du Comité de Rédaction, d'utiliser "une RPGAA qui intègre le Matériel ou une partie de ce dernier, à l'exclusion des matières de base qui sont prêtes à être commercialisées," l'EUROPE précisant "le Matériel ou l'une de ses quelconques substances ou composantes." L'AMERIQUE DU NORD a ajouté une référence appelant à l'intégration "de la valeur commerciale" tirée du Matériel. Les délégués ont débattu du point de savoir si la définition d'un

produit devrait être liée au niveau de paiement relatif au partage des avantages; à des définitions plus larges et des définitions plus étroites correspondant, respectivement aux niveaux de paiement plus bas et plus élevés. Les délégués ont éventuellement convenu d'élaborer une définition inclusive basée sur l'intégration physique des matériels tirés du Système Multilatéral (SM). Après consultations, l'EUROPE a proposé des définitions étroites et des définitions larges de "produit," tous deux se référant aux produits comme étant une RPGAA qui intègre le Matériel, "à l'exclusion des matières de base qui sont prêtes à être commercialisées, en tant que matériel de propagation." Le PROCHE ORIENT ET L'ASIE ont requis la suppression de "matériel de propagation," tandis que l'EUROPE et le GRULAC y ont fait objection, soulignant la nécessité d'éclaircir le point de savoir quels matériels sont assujettis aux paiements.

Toutes les régions ont apporté leur appui à la recommandation du Président du Comité de Rédaction de définir les "ventes" en termes de revenu brut, soulignant que le libellé supplémentaire appelant à la soustraction de 30% des ventes pour accommoder les coûts, serait traité dans un chapitre différent de l'ATM.

Dispositions générales: Le GRULAC a proposé un libellé reconnaissant et acceptant les mesures juridiques applicables, adoptées par les parties au TIRPG, alors que le SUD-OUEST PACIFIQUE a préféré le libellé recommandé par le Président du Comité de Rédaction, qui stipule que l'ATM est entré en vigueur dans le cadre des mesures juridiques applicables adoptées par les parties du TIRPG.

Le GRULAC et l'AFRIQUE, contrés par l'AMERIQUE DU NORD, l'EUROPE et le SUD-OUEST PACIFIQUE, ont plaidé pour un libellé stipulant que la partie tiers bénéficiaire a le droit de suivre l'exécution de l'ATM. L'AFRIQUE et le PROCHE-ORIENT ont ensuite proposé que le rôle de monitoring de la partie tiers bénéficiaire devrait être défini au moins au regard du règlement des différends.

Droits et obligations du fournisseur: les délégués ont convenu de retenir le texte stipulant que l'accès aux RPGAA, en cours de développement, est à la discrétion de ses développeurs, et que l'accès aux RPGAA protégées par les droits de propriété, devrait être compatible avec les législations nationales.

Droits et obligations du récipiendaire: L'AFRIQUE, le GRULAC et le PROCHE ORIENT, contrés par le SUD-OUEST PACIFIQUE et l'AMERIQUE DU NORD, ont demandé de retenir le libellé appelant à la soumission de rapports sur les droits de propriété intellectuelle obtenus par le récipiendaire, à la partie tiers bénéficiaire. Au sujet des RPGAA en cours de développement, la plupart des régions ont apporté leur appui, mais le PROCHE ORIENT a fait objection, au texte tiré du rapport du Président du Comité de Rédaction, sur les obligations des récipiendaires lors du transfert des RPGAA en cours de développement, à une autre personne ou entité.

Au sujet des paiements s'appliquant aux produits non disponibles sans restriction, les délégués ont convenu de supprimer la référence stipulant que dans les cas de licence ou de leasing, les obligations de partage des avantages s'appliqueront également aux licenciés ou aux locataires du récipiendaire. Au sujet des données et du partage des avantages non monétaires, les délégués ont décidé que les récipiendaires "mettront" à disposition les données disponibles et sont "encouragés" à partager les avantages non monétaires à travers le SM.

Un groupe de contact s'est réuni dans la soirée pour poursuivre la discussion, entre autres, des droits de la partie tiers bénéficiaire, du droit applicable et des procédures de règlement des différends. Les délibérations se sont poursuivies jusque tard dans la nuit.

DANS LES COULOIRS

Après le démarrage relaxe, lundi, les délégués se sont trouvés, mardi, en prise directe, manœuvrant à travers des négociations compliquées. Certains ont grogné à propos de l'adhésion exclusive du groupe de contact sur l'ATM, mais ceux qui sont à l'intérieur, étaient surtout heureux, des progrès fermes accomplis. Même si les négociations n'ont pas cessé de faire la cadence sur les questions relatives aux "grandes" Parties (au Traité) et aux "petites" parties (à l'ATM), la majeure partie des participants ont montré une détermination de résoudre les questions en suspens, au cours de la session nocturne tardive. Le même sentiment de progrès lents mais fermes, a dominé le GT-II, où les délégués ont traité des pierres d'achoppement de la stratégie de financement, dans un esprit de coopération inexorable.